

**N° 94.** — *CIRCULAIRE* ministérielle du 27 mars 1876 (3<sup>e</sup> direction, 3<sup>e</sup> bureau) portant additions à la nomenclature des dépenses incombant à la 2<sup>e</sup> portion de la masse générale d'entretien des corps de troupe de la marine.

Paris, le 27 mars 1876.

**MESSIEURS,** — Une décision ministérielle du 26 décembre 1873 (*Journal militaire*, partie réglementaire, 2<sup>e</sup> semestre, page 565) a mis à la charge de la 2<sup>e</sup> portion de la masse générale d'entretien des corps de troupe de l'armée de terre les frais d'achat, d'entretien et de renouvellement des seaux et baquets en bois cerclés en fer nécessaires pour le service des cuisines, et des vases de poterie ou de grès (cruches, gamelles, terrines) nécessaires tant pour les cuisines que pour les chambres.

J'ai décidé que cette disposition sera appliquée aux corps de troupe de la marine, et que l'on devra se conformer, en ce qui concerne le nombre des ustensiles à délivrer, aux indications contenues dans la circulaire du 26 mars 1874 (*Journal militaire*, partie réglementaire, 1<sup>er</sup> semestre, page 384).

Il y a lieu de compléter en ce sens la nomenclature D annexée à la circulaire du 13 décembre 1875 (*Bulletin officiel de la marine*).

J'ai l'honneur de vous prier d'assurer, chacun en ce qui vous concerne, l'exécution de la présente circulaire.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral, Sénateur,  
Ministre de la marine et des colonies,  
Signé : L. FOURICHON.

**N° 95.** — *ARRÊTÉ* du 5 avril 1876 autorisant une émission de traites de la somme de 27,961 fr. 60 c., en remboursement des avances faites au service Marine pendant le mois de mars 1876.

**N° 96.** — *ARRÊTÉ* du 8 avril 1876 rendu en matière de règlement de juges dans l'affaire Taero a Taero.

Le Commandant Commissaire de la République,

Vu la requête en date du 11 août 1875 présentée par M<sup>e</sup> Langozino, défenseur, au nom de Taero a Taero, demeurant à Moorea, contre :

Dame Teehu a Atamu (Punua, son mari) ;  
Dame Teina a Atamu (Tamate, son mari) ;  
Dame Teina a Tohi (Punaa a Taati, son mari) ;  
Dame Faau a Tohi (Terai, son mari) ; et  
Pohehou a Tohi,